

# République Française

Département du Gard

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

### Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

20 titulaires et 20 suppléants

Présents :

12 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :

8 titulaires

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 0

19 suppléants

Votants : 13

Date de la convocation

15 décembre 2023

Numéro de la délibération

24-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle VAUNAGE de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

### Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

#### Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Monsieur Abderzak BERKANI, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Xavier DOUAIS, Madame Marie-Françoise MAQUART et Monsieur Rémi NICOLAS.

#### Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Eliane LACROIX, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Sylvie ROSSIGNOL-PUT, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant : Monsieur Gilles DONADA.

### **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016** relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**Considérant** que le rapport d'orientation budgétaire 2024, joint à cette délibération, a été présenté et a fait l'objet de débats pendant la séance du Comité Syndical du 22/01/2024, et ce dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

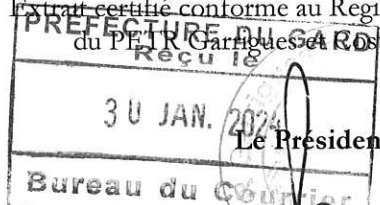
### **Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2024,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 13 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes



Rémi NICOLAS